



TARIFS PAUL ET ZOE VEYRAC

Participation financière des parents

Les forfaits d'accueil régulier

Les tarifs sont applicables à compter du mois d'ouverture.

La facturation débute à partir du premier jour d'adaptation.

La facture totale est à régulariser à la crèche et le remboursement de la CAF s'effectue après régularisation des frais de garde.

Les forfaits correspondent à des jours fixes de la semaine, contractuels et non interchangeables :

- Le Forfait 5 jours (environ 200 heures par mois)
- Le Forfait 4 jours (environ 160 heures par mois)
- Le Forfait 3 jours (environ 120 heures par mois)
- Le Forfait 2 jours (environ 80 heures par mois)
- Le Forfait 1 jour (environ 40 heures par mois)

La crèche ne fait pas de forfait demi-journée.

Les forfaits incluent :

- Les couches,
- Les frais d'entretien du linge,
- Les boissons,
- La collation de l'après-midi,
- Les activités proposées.

Les forfaits n'incluent pas :

- Les frais de dossier,
- Les repas (Paul et Zoé Veyrac sur du long terme aura pour objectif de proposer des repas bio),
- Les soins spécifiques,
- Les heures sur les jours hors contrat.

Les tarifs des forfaits réguliers :

CONTRAT	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
Heures/semaine	50	40	30	20	10
Heures/mois*	200	160	120	80	40
Facturation mensuelle **	1485 €	1269 €	1120 €	790€	395 €

*ceci n'est qu'une estimation du nombre d'heures, 10h/j.

**cette facturation tient compte des semaines de vacances (5 semaines) et des journées de fermeture pour formations.

L'accueil occasionnel ou d'urgence

L'accueil occasionnel ou d'urgence est un accueil qui se fait de manière irrégulière, sur les possibilités d'accueil de la structure. Il est tarifé à l'heure : **9 euros/ heure**.

Les frais de dossier sont appliqués sur les contrats occasionnels.

Les tranches de revenus CAF 2024

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Il convient de vérifier votre éligibilité auprès de la CAF.

Pour définir votre remboursement, il faut reporter votre revenu fiscal de référence (cf feuille d'imposition) dans le tableau ci-dessous :

Plafonds* de revenus 2022 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024			
ENFANT(S) à charge	REVENUS		
	Cas 1 :Inférieurs à	Cas 2:ne dépassant pas	Cas 3:supérieurs à
1 enfant	22 809€	50 686 €	50 686 €
2 enfants	26 046€	57 881 €	57 881 €
3 enfants	29 283€	65 076 €	65 076€
Au-delà de 3 enfants	+ 3 237 €	+ 7 195 €	+ 7 195€

Cas 1 : Tranche 1, Cas 2 : Tranche 2, Cas 3 : Tranche 3.

NB. Deux conditions sont à respecter pour bénéficier de la PAJE :

1. Justifier de 16 heures de garde par mois
2. Un minimum de 15% des dépenses doit rester à la charge des parents.

*Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Les remboursements CAF

Montants* mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er AVRIL 2024 au 31 mars 2025)			
Âge de l'enfant	Quand l'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou en cas de micro-crèche		
Au-moins de 3 ans*	967.81 €	834.28 €	700.80 €
De 3 ans à 6 ans	483.91 €	417.15 €	350.40 €

* Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre. Majoration de 30% si : un des parents bénéficie de AAH, l'enfant bénéficie de AEH, si le parent vit seul avec son/ses enfants.

Remboursements mensuels en euros, remboursé à la famille après régularisation de la facture totale à la micro-crèche.

Conformément à la législation en vigueur, un crédit d'impôt pourra être appliqué et sera égal à 50% des sommes versées dans la limite de 3500euros, soit **1750 euros par enfant et par an**.

Tranche 1					
Remboursement PAJE (en euros)	968€	968 €	968 €	672€	335 €
Coût mensuel après remboursement PAJE	517€	301 €	152 €	118 €	60 €
Crédit impôt N+1	146 €	146 €	76€	59 €	30€
Prix de revient mensuel (en euros)	371 €	155 €	76 €	59 €	30 €
Tranche 2					
Remboursement PAJE (en euros)	835€	835€	835€	672€	335€
Coût mensuel après remboursement PAJE	650 €	434 €	285 €	118€	60 €
Crédit impôt N+1	146 €	146 €	143 €	59 €	30€
Prix de revient mensuel (en euros)	504 €	288 €	143 €	59 €	30€
Tranche 3					
Remboursement PAJE (en euros)	701 €	701 €	701 €	672 €	335 €
Coût mensuel après remboursement PAJE	784 €	568 €	419 €	118 €	60 €
Crédit impôt N+1	146€	146€	146€	59€	30 €
Prix de revient mensuel (en euros)	638 €	422 €	273€	59 €	30 €

Les frais d'inscription sont demandés une fois, à l'ouverture de dossier et par enfant.

Les autres frais sont facultatifs, en fonction du besoin et à la demande des parents.

Autres frais	Inscription par enfant	Accueil occasionnel (en heure)	Accueil urgence (en heure)
Tarifs	100 €	9 €	9 €